femmes.solidaires@wanadoo.fr
www.femmes-solidaires.org

Contact presse : *01 40 01 90 90* et *06 76 71 08 54*

Communiqué de presse

La pénalisation d'achat d'actes sexuels reconnue conforme par le Conseil constitutionnel

Femmes Solidaires se félicite de la décision prise par le Conseil constitutionnel en matière de prostitution.

En effet, les juges ont considérés que le dispositif pénalisant l'achat d'actes sexuels était bien conforme à la Constitution.

Pour ce faire, ont été repris les principes selon lesquels la très grande majorité des personnes se livrant à la prostitution étaient victimes du proxénétisme ainsi que de la traite des êtres humains et que de telles infractions étaient rendues possibles par l'existence d'une demande de relations sexuelles tarifées.

Par conséquent, les juges ont estimé que la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ne visait qu'à « assurer la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre ces différentes formes d'asservissement ».

Cette décision s'inscrit donc pleinement dans le mouvement de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel et d'accompagnement des personnes prostituées.

La haute juridiction française envoie un message fort aux législations du monde entier : **la prostitution n'est pas un simple contrat de service mais bien une violence, faite le plus souvent aux femmes**.

Plus de doute possible désormais, le corps de la femme n'est pas une marchandise dont autrui peut librement disposer moyennant rémunération !

Paris, vendredi 1 février 2019

Femmes solidaires
est reconnue
mouvement d'éducation
populaire et bénéficie
d'un statut consultatif
spécial auprès
des Nations Unies